

Présentation des programmes de la classe de 1^e enseignement des Arts plastiques en Option Facultative. (professeur : N. Averink).

L'enseignement des Arts plastiques en Option Facultative vise à développer chez l'élève une pratique personnelle polyvalente raisonnée et référencée.

Quatre grands types de pratiques plastiques et artistiques seront mobilisées : la pratique bidimensionnelle, la pratique tridimensionnelle, la pratique de l'image fixe et animée et la pratique du numérique. Le but : amener l'élève à expérimenter la matière, à vivre des expériences sensorielles diverses pour lui permettre d'être dans une démarche créative, singulière et personnelle.

L'élève devra adopter une pratique réflexive sur les œuvres et son propre travail. La pratique de l'élève sera associée à la connaissance des grandes œuvres et des démarches artistiques inscrites dans l'Histoire des arts. L'objectif est d'éveiller la curiosité par la culture artistique et, d'établir des liens avec sa propre pratique.

• Compétences :

• Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive

- Savoir questionner et analyser sa propre pratique en passant par l'expérimentation et le « savoir-faire ».
- Savoir choisir ses matériaux pour « mettre en forme » ses intentions, ses idées.

• Questionner le fait artistique

- Savoir situer les œuvres artistiques et se repérer dans le temps.
- Savoir établir des liens entre sa pratique personnelle, les artistes et les différents domaines artistiques (peinture, sculpture, numérique etc.).

• Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique

- Questionner « la présentation » et prendre en compte la réception d'une réalisation plastique.
- Avoir un regard et une réflexion analytiques, critiques et constructifs de sa propre pratique, celles de ses pairs et celles des artistes.
- Accepter les avis divergents et savoir prendre part au débat suscité par le fait artistique.

• Programme

Les nouveaux programmes ne se limitent plus à la question de la « REPRESENTATION » mais ouvrent davantage le champ des questionnements pour permettre une plus grande diversité des pratiques. L'élève sera amené à poser et identifier des notions propres aux démarches artistiques. Les programmes invitent l'élève à interroger les procédés et les processus de réalisation, la matérialité, la présentation et la réception de l'œuvre par la réalisation de projets collectifs et/ou individuels. Enfin, les programmes s'appuient sur le fait artistique à travers l'analyse d'œuvres inscrites dans l'histoire passée ou présente.

Attendus de fin d'année

Être capable de :

- développer une pratique personnelle réflexive et raisonnée
- avoir une pratique polyvalente
- être autonome dans sa démarche artistique
- faire des liens avec les œuvres
- tirer parti de ses découvertes au service de sa création

Evaluation

L'élève est évalué sur :

- l'investissement et l'autonomie dans la démarche du projet (expérimentations, questionnements, références artistiques convoquées et formulation des intentions).
- les maîtrises techniques et la pertinence de ses choix (plastiques, techniques et sémantiques)



Peintures élèves de secondes.